WITTELSHEIM

Direction générale
DY

ARRETE N°732/2026
PORTANT AUTORISATION D'UN DEBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Le Président de la délégation de la Ville de WITTELSHEIM,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L. 3321-1 et L. 3335-4 ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-150-4 du 30 mai 2011 portant règlement de police départementale des débits de boissons modifié ;

Vu la demande présentée par Madame Sandra FILLEULE, présidente de la MJC Bollwiller dans le cadre du spectacle OSE ;

Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande.

ARRETE :

Article 1er : Madame Sandra FILLEULE, présidente de la MJC Bollwiller, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire dans l'enceinte de la salle Grassegert, **le vendredi 20 novembre et le samedi 21 novembre 2026 de 18h00 à 00h00.**

Article 2 : Le débit de boissons temporaire sera soumis aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral n°2011-150-4 du 30 mai 2011 modifié.

Article 3 : À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1er, **le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir**, sous quelque forme que ce soit, **que des boissons des groupes un et trois** définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Wittelsheim, la Brigade Verte sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée à :

- La Sous-Préfecture ;
- La Gendarmerie de Wittelsheim ;
- La Brigade Verte ;
- L'intéressée ;
- Archives municipales.

Il sera, par ailleurs, publié par voie d'affichage en Mairie.

WITTELSHEIM

Article 5 : Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Strasbourg, sis 31 avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Wittelsheim, le 19/11/2026

Le Président de la délégation spéciale,

MAIRIE DE WITTELSHEIM
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Gilles BERTHOLD

ARRETE N°732/2026

MAIRIE DE WITTELSHEIM
2 rue d'Ensisheim – BP 50005 – 68310 WITTELSHEIM – 03 89 57 77 47
wittelsheim@mairie-wittelsheim.fr – mairie-wittelsheim.fr –